



**Commune de Bois d'Arcy**

**Révision du Plan Local  
d'Urbanisme**

**7.2.4 NOTICE SANITAIRE**

---

# SOMMAIRE

1. EAU POTABLE
2. ASSAINISSEMENT
3. GESTION DES DÉCHETS

Cette notice est rédigée « à titre informatif » comme le veut l'article R.123-14 du Code de l'urbanisme qui prévoit que les annexes du P.L.U. comprennent :

« (...)

*3° Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets*

(...) »

# 1. EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable est assurée à Bois d'Arcy par la Société des Eaux de l'Ouest Parisien (SEOP), qui assure les missions de production, de transfert et de distribution de l'eau potable.

La commune de Bois d'Arcy se trouve sur la limite nord d'un plateau occupé par les sables de Fontainebleau. Les formations géologiques correspondantes contiennent trois aquifères principaux, individualisés par d'épaisses séparations argileuses ; sables de Fontainebleau, calcaires du Lutétien et la craie.

Cette eau de Seine, préalablement traitée par voie physico-chimique puis par voie biologique, est réinfiltrée très lentement dans d'anciennes sablières spécialement aménagées. Cette réalimentation permet de faire face à l'augmentation des débits pompés et d'améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble de la nappe.

## Captage

Les trois forages de la commune de Bois d'Arcy captent les sables de Fontainebleau.

- Le forage Ader (35 rue Ader). Réalisé en 1954, il se situe au 35 de la rue Ader , sa profondeur est de 58 m environ et est actuellement exploité à 15 m<sup>3</sup>/h maximum. En 2014, il a atteint sa capacité maximale de production soit 200 m<sup>3</sup>/jour ;
- Le forage Vaillant, ressource principale de la commune. Ce forage réalisé en 1963 est situé à l'angle des rues Edouard Vaillant et Paul Vaillant Couturier et est actuellement exploité à 15 m<sup>3</sup>/h maximum. Sa profondeur est de 55 m environ. Sa production moyenne par jour est de 1200 m<sup>3</sup>/jour en 2014 (capacité maximale de 1200 m<sup>3</sup>/jour).
- Le forage Croix Blanche. Réalisé en 1964, il est situé au bout de l'avenue Paul Vaillant Couturier (quartier « Croix-Blanche »). Sa profondeur est de 62 m environ. En 2014, il a produit 300 m<sup>3</sup>/jour pour une capacité maximale de 300 m<sup>3</sup>/jour.

En 2018, 13 856 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été prélevés.

Les besoins en eau sont partiellement couverts par les captages communaux, le complément provenant de l'usine de Louveciennes, gérée par AQUAVESC.

L'usine de Louveciennes est équipée, depuis février 2017, d'une unité de décarbonatation collective. Ce procédé innovant a permis d'adoucir l'eau en réduisant significativement la présence de calcaire.

Ainsi, l'eau potable provient :

- Pour l'unité de distribution de Bois d'Arcy Ader, par une eau provenant du forage Ader et de l'usine de Louveciennes ;
- Pour l'unité de distribution de Bois d'Arcy Hoche, par une eau provenant des forages Croix Blanche et Vaillant et de l'usine de Louveciennes ;
- Pour l'unité de distribution de Bois d'Arcy Ville, par une eau provenant des forages Croix Blanche et Vaillant.

## Stockage

Bois d'Arcy possède une capacité de stockage d'eau potable de 1300 m<sup>3</sup>, grâce à deux châteaux d'eau :

- « Croix-Blanche », situé à la jonction entre l'avenue Paul Vaillant Couturier et la rue Charlie Chaplin (1000m<sup>3</sup>). Il est en cours de réhabilitation (intérieur et extérieur).
- « Falaize », au croisement de la rue de la Paix et de l'avenue Raymond Falaize (300m<sup>3</sup>).

# 1. EAU POTABLE

## Distribution

La longueur totale du réseau de distribution d'eau potable Arcysien est de 74 kilomètres linéaires, dont 56 575 m de canalisations et 14502 m de branchements. Le rendement du réseau de distribution est de 95 %, avec un indice linéaire de pertes en réseau de 3,02 m<sup>3</sup>/jour/km.

La consommation moyenne (l/hab/j) est de 130.

## Qualité de l'eau potable

L'eau distribuée en 2018 a été conforme aux limites de qualité règlementaire fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

L'agence régionale de la santé est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau destinée à la consommation humaine, pour le compte du Préfet.

Un rapport de l'agence régionale de la santé d'Ile-de-France a été produit en 2018, sur la qualité de l'eau distribuée à Bois d'Arcy selon différents critères:

- Bactériologique : l'eau est de bonne qualité bactériologique.
- Nitrates : l'eau est conforme à la limite de qualité, contenant 21,1mg/L. (limite de qualité 50mg/L).
- Fluor : une eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée.
- Pesticides : eau de bonne qualité, conforme aux limite de qualité.
- Dureté : une moyenne 24,6°f. L'eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

## Tendance et besoins actuels

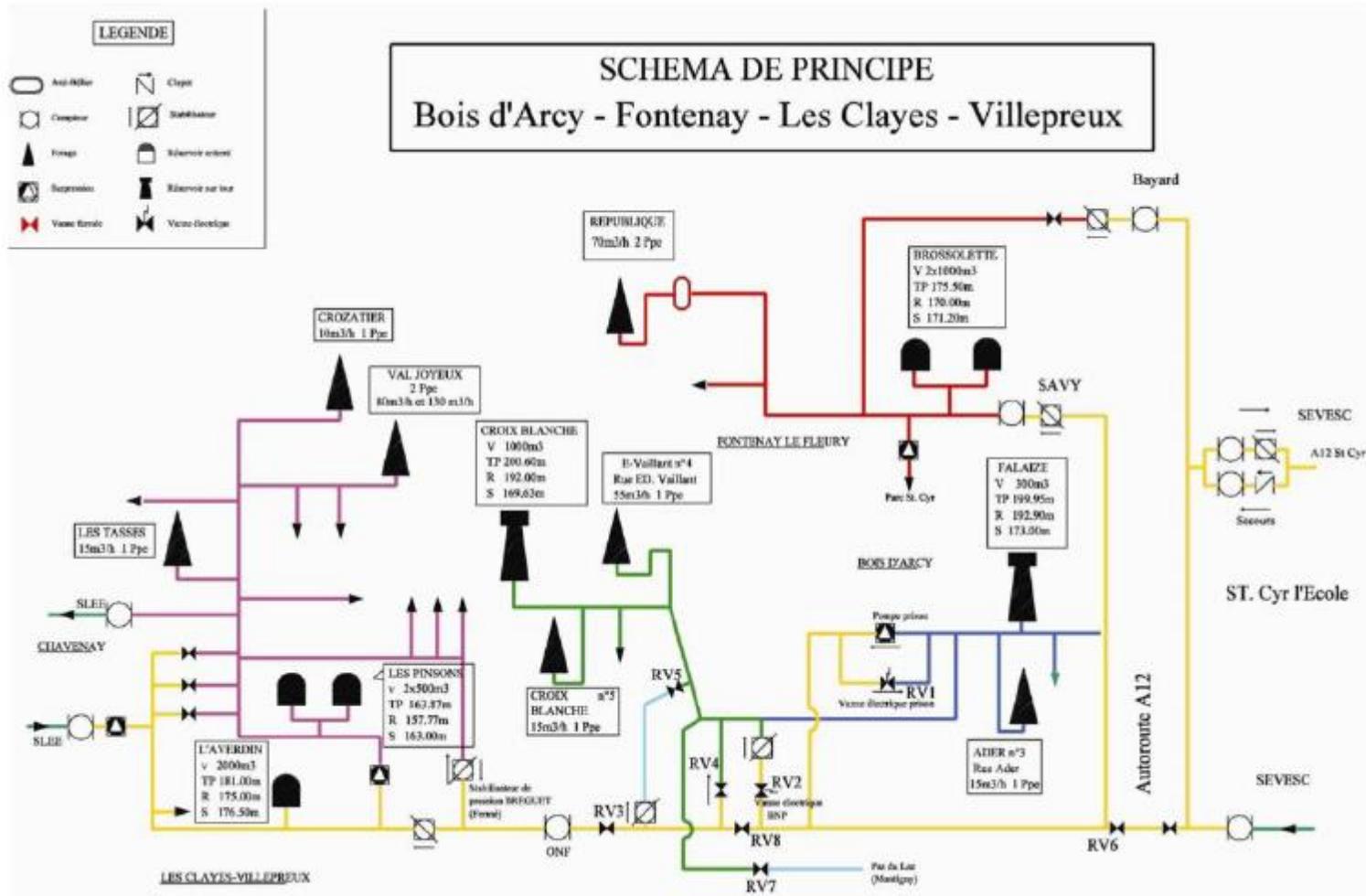
Les captages de Bois d'Arcy prélèvent l'eau dans la nappe des sables de Fontainebleau. Le degré de protection de cette nappe est globalement très bon du fait notamment de l'existence de la formation supérieure d'argiles à meulière. Au Nord de la commune, où affluent les sables de Fontainebleau, le degré de protection est très faible mais la couverture forestière et la faible activité agricole sur ce secteur sensible préservent la nappe. Les analyses réalisées au niveau des captages de Bois d'Arcy montrent que la qualité de l'eau captée est bonne (voir partie précédente), et il est nécessaire de la maintenir en bon état.

Depuis 2003, presque chaque année, des arrêtés de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières sont pris (cf tableau ci-dessous), soit au niveau des Yvelines soit sur des bassins versants spécifiques.

Acte	Objet	Date Acte
B0600061 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines	27/10/2006
SE201000102 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau dans la zone dite B "Mauldre-Vaucoeurs"	30/05/2010
B20040044 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des rivières du département des Yvelines et leur nappe d'accompagnement	03/08/2004
B050026 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines	06/07/2005
B050028 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines sur le bassin versant de la Mauldre et de la Vaucoeurs	23/07/2005
B050031 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines sur le bassin versant de la Mauldre et de la Vaucoeurs	05/08/2005
B050035 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines	06/09/2005
B050052 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines	08/12/2005
B0626 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines	22/06/2006
B060033 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines	28/07/2006
B0700049 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines dans la zone A dite "corridor Seine-Oise"	05/06/2007
B0700050 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines dans la zone B dite "Mauldre-Vaucoeurs", interconnectée avec les ressources issues de la Seine	05/06/2007
B0700051 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines dans la zone B dite "Mauldre Vaucoeurs", non interconnectée avec les ressources issues de la Seine	05/06/2007
B0700052 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines dans la zone C dite "hors corridor Seine-Oise et hors bassin de la Mauldre-Vaucoeurs"	05/06/2007
B0700053 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines dans la zone C, non interconnectée avec les ressources issues de la Seine	05/06/2007
SE09000091 ARRETE	Mise en application des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières du département des Yvelines dans la zone B dite "Mauldre-Vaucoeurs"	20/07/2009

Figure 9 : Arrêtés de restriction d'usage de l'eau concernant les Yvelines ou le bassin versant « Mauldre-Vaucoeurs » depuis 2004

# 1. EAU POTABLE



Synoptique du réseau d'eau potable ( Source Véolia Eau)

# 1. EAU POTABLE

## Qualité de l'eau potable

L'eau distribuée en 2018 a été conforme aux limites de qualité réglementaire fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

L'agence régionale de la santé est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau destinée à la consommation humaine, pour le compte du Préfet.

Un rapport de l'agence régionale de la santé d'Ile-de-France a été produit en 2018, sur la qualité de l'eau distribuée à Bois d'Arcy selon différents critères:

- Bactériologique : l'eau est de bonne qualité bactériologique.
- Nitrates : l'eau est conforme à la limite de qualité, contenant 21,1mg/L. (limite de qualité 50mg/L).
- Fluor : une eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée.
- Pesticides : eau de bonne qualité, conforme aux limite de qualité.
- Dureté : une moyenne 24,6°f. L'eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

## Tendance et besoins actuels

Les captages de Bois d'Arcy prélèvent l'eau dans la nappe des sables de Fontainebleau. Le degré de protection de cette nappe est globalement très bon du fait notamment de l'existence de la formation supérieure d'argiles à meulière. Au Nord de la commune, où affleurent les sables de Fontainebleau, le degré de protection est très faible mais la couverture forestière et la faible activité agricole sur ce secteur sensible préservent la nappe. Les analyses réalisées au niveau des captages de Bois d'Arcy montrent que la qualité de l'eau captée est bonne (voir partie précédente), et il est nécessaire de la maintenir en bon état.

Depuis 2003, presque chaque année, des arrêtés de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance des nappes et rivières sont pris, soit au niveau des Yvelines soit sur des bassins versants spécifiques.

AQUAVESC a en charge la production et la distribution de l'eau potable pour plus de 400 000 habitants, dont les habitants de Bois d'Arcy (14 081 habitants). AQUAVESC dispose de 11 forages et Suez de 32.

L'intensification des prélèvements pour répondre à la demande en eau a nécessité la mise en œuvre d'un système de réalimentation autorisé par le Préfet en 1986. Une nouvelle convention a été signée avec la Lyonnaise des Eaux en 2014 pour 15 ans.

---

## 2. ASSAINISSEMENT

### **Systeme d'assainissement**

Le réseau communal est séparatif et est géré par HYDRAULYS. Le service public d'assainissement collectif est délégué à HYDRAULYS également.

HYDRAULYS a la responsabilité technique et financière de l'exploitation des installations et réseaux d'assainissement ainsi que la charge du renouvellement de la totalité des matériels, équipements et appareillages. Pour réaliser l'ensemble de ses missions déléguées, HYDRAULYS perçoit sa rémunération directement auprès des usagers. HYDRAULYS conserve la propriété des ouvrages et assure le contrôle du service délégué.

La longueur du réseau est de 73 Km.

### **Traitement des eaux**

Les eaux usées et pluviales aboutissent toutes au Carré de Réunion situé à la limite entre Bailly et Saint Cyr l'Ecole près de la D7. Les eaux y sont traitées avant d'être rejetées dans le RU de Gally.

Située sur les communes de Saint-Cyr-l'École et de Bailly, l'usine carré de réunion traite les eaux usées et pluviales de 14 communes de la plaine de Versailles. Récemment rénovée, elle dispose depuis 2017 de la plus grande unité de traitement membranaire d'Europe, une technologie innovante de séparation finale, sans ajout de produits chimiques, qui garantit une épuration de l'eau à un niveau supérieur aux traitements classiques.

L'usine a une capacité de traitement de 340 000 eq/hab et un bassin d'orage de 16 300m<sup>3</sup>, permettant la maîtrise des flux excédentaires pouvant survenir par temps de pluie.

## 3. GESTION DES DÉCHETS

### La planification en matière de déchets

La région Ile-de-France a adopté le 21 novembre 2019 son Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD). Il définit neuf grandes orientations :

- /// lutter contre les mauvaises pratiques ;
- /// assurer la transition vers l'économie circulaire ;
- /// mobiliser l'ensemble des acteurs pour réduire les déchets de la Région ;
- /// mettre le cap sur le « zéro déchet enfoui » ;
- /// relever le défi du tri et du recyclage matière et organique ;
- /// contribuer à la réduction du stockage avec la valorisation énergétique : un atout francilien ;
- /// mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers ;
- /// réduire la nocivité des déchets dangereux et mieux capter les déchets dangereux diffus ;
- /// prévenir et gérer les déchets issus de situations exceptionnelles.

### La collecte à Bois d'Arcy

La commune de Bois d'Arcy est divisée en 2 secteurs de collecte. Depuis 2002, la collecte est sélective :

- les ordures ménagères (2 fois par semaine)
- les recyclables (1 fois par semaine)
- les déchets végétaux (1 fois par semaine de mars à décembre).

Il existe des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour différents types de déchets :

- Verre : 23 PAV
- Ordures ménagères : 22 PAV
- Déchets recyclables : 20 PAV
- Déchets de soin : 4 pharmacies

Il existe également plusieurs lieux pour déposer des déchets plus spécifiques :

- Electronique : 1 point de collecte
- Toxique : 1 point de collecte
- Pile : 3 points de collecte
- Textile : 5 points de collecte

La déchèterie intercommunale de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se trouve à Bois d'Arcy (rue Abel Gance, ZAC Croix Bonnet). Celle-ci accepte, dans la limite de 2 m<sup>3</sup> par semaine, les catégories de déchets suivantes :

- Cartons
- Déchets verts
- Gravats
- Bois
- Textiles
- Huiles
- Tout venant
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Verre
- Déchets recyclables

### 3. GESTION DES DÉCHETS

La déchèterie intercommunale de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se trouve à Bois d'Arcy (rue Abel Gance, ZAC Croix Bonnet). Celle-ci accepte, dans la limite de 2 m3 par semaine, les catégories de déchets suivantes :

- Cartons
- Déchets verts
- Gravats
- Bois
- Textiles
- Huiles
- Tout venant
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Verre
- Déchets recyclables

Localisation des lieux de dépôts de déchets

